



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



**Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN**

Directrice  
France Titres – Agence nationale des titres sécurisés  
18 rue Irénée Carré, BP 70474  
08101 Charleville-Mézières

Paris, le 17 janvier 2025

**Objet : Délais d'immatriculation des véhicules pour les non-résidents de retour en France**

Madame la Directrice,

Je vous écris ce courrier en référence à une question écrite que j'avais adressée au ministre de l'Intérieur et outre-mer lors du précédent mandat. Cette question faisait suite à la sollicitation de citoyens expatriés qui ont pu me faire part des difficultés à immatriculer leurs véhicules dans des délais raisonnables lors d'un retour en France.

La réglementation actuelle impose aux citoyens l'immatriculation d'un véhicule importé d'un pays étranger comme l'Allemagne dans un délai d'un mois sous peine d'amende. Il m'a été cependant rapporté que les délais actuels dépassent ce délai en raison d'un nombre de demandes importantes auprès de vos services. En outre, il semble difficile pour les citoyens d'obtenir des informations sur le statut de leur demande et l'état d'avancée de leur dossier. Cette situation peut ainsi placer les citoyens en infraction malgré eux et me semble regrettable.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si la situation qui a pu m'être remontée il y a quelques mois était temporaire et si elle était aujourd'hui résolue. Si tel n'était pas le cas, je souhaiterais connaître les mesures qui peuvent-être mises en place pour que les usagers ne se trouvent pas en infraction malgré eux dans ce genre de situation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Frédéric Petit